COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL SYNDICAL Du mercredi 13 février 2019 de 18H00 à 19h00

Date de convocation : 05 février 2019

PRÉSENTS: Saliha ARRADA, Patricia BAGA, Nelly CARRAT, Michèle COUVERT, Claude MALIA, Nicolas MOMETTI, Philippe REVOL

EXCUSÉES: Éric GÉRARD,

Secrétaire de séance : Saliha ARRADA

Nombre de membres en exercice : 8

Ordre du jour

- 1. Approbation du dernier compte-rendu
- 2. Délibération n°842 Ouverture de crédits d'investissements 2019
- 3. Délibération n°843 Demande de subvention fonctionnement RAM 2019 au Département 38
- 4. Délibération n°844 Actions financées par l'Agence régionale de la santé 2019
- 5. Délibération n°845 Giboulivres 2019
- 6. Délibération n°846 MAPA Modificative 2018.3 Travaux de réhabilitation du DOJO et de création de deux médiathèques sur Froges et Brignoud
- 7. Questions diverses

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du dernier Conseil syndical est adopté à l'unanimité des présents.

2. Délibération °842 Ouverture de crédits d'investissements 2019

Monsieur le Président propose au Conseil syndical d'ouvrir des crédits en section d'investissement, avant le vote du budget primitif, pour permettre le paiement des premières dépenses d'investissement.

Le Conseil syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, autorise :

 Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019; - S'engage à inscrire, dès le vote du Budget primitif 2019, les crédits d'investissement suivant :

	Intitulés	Sommes à inscrire au
		BP 2019
2313	Immobilisations en cours Médiathèques	233 657,72 €
2051	Concession et droits similaires	309,60 €
	Total	233 967,32 €

3. Délibération n°843 Demande de subvention fonctionnement RAM 2019 au Département 38

M. le Président rappelle que le Département de l'Isère offre une subvention d'aide au fonctionnement des Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et qu'il convient d'en faire la demande pour l'exercice 2019.

Après débat, les membres du Conseil syndical, à l'unanimité des Membres présents, décident d'engager le processus de demande de subvention et chargent Madame la Présidente de signer tous les documents s'y rapportant.

4. Délibération n°844 Actions financées par l'Agence régionale de la santé 2019

Le Président présente les dossiers de demande de subvention, intitulés

- "Education et prévention autour de l'usage des écrans et du numérique"
- "Etre parent et prendre soin de soi"
- "Consommer et manger autrement"

adressés à l'Agence régionale de la Santé (ARS) dans le cadre de l'appel à projets sur les thématiques suivantes "La santé des jeunes", "La promotion de la santé mentale" et "La promotion d'un environnement favorable à la santé"

L'ARS peut soutenir financièrement chaque action à hauteur de 3000 €uros chacune, soit un total maximum de 9000 €uros. Le cas échéant, le SICSOC s'engage à combler les écarts financiers pour la mise en œuvre de ces actions.

Après avoir débattu et délibéré, le Conseil syndical a décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de conduire ces actions dans le respect des décisions contractuelles.

5. Délibération n°845 Giboulivres 2019

M. le Président présente aux Conseillers le projet de Convention liant les médiathèques intercommunales de Crolles et Pontcharra, les médiathèques et bibliothèques de Bernin, Biviers, Domène, Goncelin, St Ismier, La Terrasse, Le Touvet, Le Versoud, St Pierre d'Allevard, Chapareillan, et St Agnès pour l'animation autour du livre jeunesse appelée "Giboulivres" qui aura lieu en avril 2019. Cette convention a pour objet de partager les frais d'organisation de cette manifestation entre les bibliothèques et médiathèques signataires et de définir le gestionnaire de la manifestation qui est, pour cette édition, la communauté de communes du Grésivaudan.

La participation prévisionnelle pour la médiathèque du Centre socioculturel est de 215 €.

Après avoir pris connaissance du projet, de la convention et du budget prévisionnel, les Conseillers présents demandent à l'unanimité à M. Le Président de signer ladite convention de partenariat et tous les documents s'y rapportant.

6. Délibération n°846 MAPA Modificative 2018.3 Travaux de réhabilitation du DOJO et de création de deux médiathèques sur Froges et Brignoud

Le SICSOC valide les travaux de réhabilitation du DOJO et de création de deux médiathèques sur Brignoud et sur Froges. Une consultation sous la forme d'un marché a été effectuée. La commission d'ouverture des plis s'est réunie à trois reprises, les 3 août, 10 septembre et 22 octobre 2018.

Selon les critères de sélection, les offres suivantes sont proposées :

Réhabilitation DOJO et création d'une médiathèque sur Brign	oud
---	-----

1	Lot 1	TERRASSEMENT Etp STPG	35986,94 € HT
2	Lot 2	GROS OEUVRE Etp SATRA	384917,64 € HT
3	Lot 3	CHARPENTE BOIS Etp SAS MANCA CHARPENTE	150120,00 € HT
4	Lot 4	CHARPENTE MÉTALLIQUE ALT'O	47965,44 € HT
5	Lot 5	ÉTANCHÉITÉ Etp TECHNIQUE ÉTANCHÉITÉ	53371,55 € HT
6	Lot 6	MENUISERIES EXT BOIS Etp MEANDRE OGGI	33309,44 € HT
7	Lot 7	MENUISERIES INTÉRIEURES Etp MEANDRE OGGI	52885,96 € HT
8	Lot 8	PLATRERIE Etp LAYE	61718,23 € HT
9	Lot 9	DALLAGE INDUSTRIEL Etp CHAPE 38	17023,50 € HT
10	Lot 10	REVÊTEMLENT SOL DUR Etp TECHNO Alpes	13570,33 € HT
11	Lot 11	REVÊTEMENT SOLS SOUPLES Etp BAILLY	5686,25 € HT
12	Lot 12	PEINTURES INTÉRIEURES-NETTOYAGE Etp FAY	24207,04 € HT
13	Lot 13	ÉLÉVATEUR PERSONNE Etp AEA	12380,00 € HT
14	Lot 14	SERRURERIE Etp BONNETTE	74880,60 € HT
15	Lot 15	ÉLECTRICITE Etp ECLAIRAGE Service	79624,00 € HT
16	Lot 16	PLOMBERIE Etp ENERALPES	119306,23 € HT
17	Lot 17	FLOCAGE Etp GONNET Isolation	18840,00 € HT
18	Lot 18	SIGNALÉTIQUE Etp TECH Place	11838,00 € HT
		TOTAL	1183631,15 € HT

Création d'une médiathèque sur Froges

1	Lot 1	GROS OEUVRE Etp BPS	27585,00 € HT
2	Lot 2	OSSATURE BOIS Etp STRUCTURE BOIS MENUISERIE	10500,00 € HT
3	Lot 3	EXT Etp BELLAVIA	12465,00 € HT
4	Lot 4	CLOISONS-FAUX PLAFONDS Etp LAYE MENUISERIES	9130,00 € HT
5	Lot 5	INTÉRIEURES	3000,00 € HT
6	Lot 6	CARRELAGE-FAIENCE Etp TECHNO Alpes	825,00 € HT
7	Lot 7	SOLS SOUPLES Etp BAILLY	5000,00 € HT
8	Lot 8	PEINTURES Etp FAY	4790,00 € HT
9	Lot 9	PLOMBERIE Etp ENERALPES	7100,00 € HT
10	Lot 10	ÉLECTRICITE Etp ELECTRIC TOLERIE	4675,76 € HT

M. le Président est chargé de signer tous les actes entérinant cette décision.

7. Questions diverses

Aucune autre question n'est ajoutée à l'ordre du jour, Monsieur le Président clôt la séance.